

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.04.12/107 en date du 12 avril 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : les dépenses réalisées par le Centre Départemental de Santé CORREZE SANTE au cours de l'exercice 2023 sont définitivement arrêtées comme suit :

Section	Dépenses réelles
Investissement	53 181,63 €
Fonctionnement	2 216 659,63 €
TOTAL	2 269 841,26 €

Article 2 : les recettes réalisées par le Centre Départemental de Santé CORREZE SANTE au cours de l'exercice 2023 sont définitivement arrêtées à :

Section	Recettes réelles
Investissement	256 635,77 €
Fonctionnement	2 205 997,42 €
TOTAL	2 462 633,19 €

Adopté, à main levée, à la majorité, par 37 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

Certifié conforme
Christophe ARFEUILLERE
Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 17 avril 2024

Accusé réception en Préfecture n°019-221927205-20240412-CD2024-CA23CDS-BF

Date de publication : 17 avril 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Ghislaine DUBOST	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.
